

PV 2026-03 de la CFSS

1^{er} juillet 2026

Rédaction : Soazik Klein

soazik.klein@ffbs.fr

Vous pouvez retrouver ce PV et les précédents sur le site fédéral :

<https://ffbs.fr/commission-federale-scorage-statistiques/>

Lors de sa réunion du 15 avril 2026, la CFSS a voté à l'unanimité la décision suivante :

A compter de la saison 2028, les rencontres des championnats de D1 softball féminin et masculin devront être saisies en direct dans BallClubZ par un opérateur diplômé, à l'instar de ce qui est fait en D1 baseball depuis la saison 2025.

Le scoreur de niveau SF3 minimum qui officie en tant que scoreur papier ne peut être opérateur sur la même rencontre.

La CFSS invite les clubs à prendre rapidement contact avec leur ligue afin de former des opérateurs BallClubZ avant la reprise de la saison 2028.

RECOURS ET TEXTES OFFICIELS

Les décisions de la commission fédérale de scorage et statistiques portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral.

*L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.*

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.*

Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>